



SUPPORT COUNCIL FOR THE
REALIZATION OF PARTNERSHIP
CONTRACTS

APPEL A CANDIDATURES N°001/21/P/ST/CARPA DU 12 6 AVR 2021
POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT GENIE CIVIL

Le Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA) est un organisme public placé sous la tutelle du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. Les principales missions du CARPA sont : mener l'évaluation préalable des projets publics à réaliser dans le cadre d'un contrat de partenariat, informer et promouvoir le régime camerounais des contrats de partenariat auprès des acteurs publics et privés concernés, assister et appuyer les acteurs publics dans la sélection des cocontractants, la négociation et le suivi des contrats.

1. MISSIONS DE L'EXPERT GENIE CIVIL

Sous l'autorité directe du Coordonnateur du Secrétariat Technique de l'Institution, il (elle) sera spécifiquement chargé (e) de :

- assister les acteurs publics (administrations publiques, collectivités territoriales décentralisées et établissements publics) dans la sélection des projets à réaliser en Partenariat Public-Privé ;
- mener en collaboration avec les autres experts du CARPA, l'évaluation préalable des projets publics (autoroutes, chemins de fer, barrages hydroélectriques, etc) à réaliser en contrat de partenariat, et particulièrement l'évaluation technique des études de faisabilité sur les aspects relatifs au Génie Civil ;
- donner son avis technique sur les dossiers de consultation (dossier d'appel public à manifestation d'intérêt, dossier d'appel d'offres restreint) soumis au visa du CARPA par les acteurs publics ;
- évaluer les capacités techniques des promoteurs privés des projets à réaliser sous le régime des contrats de partenariat ;
- assister les acteurs publics dans l'évaluation des propositions techniques (faisabilité, coûts, délai et planning d'exécution, etc) des cocontractants ;
- donner son avis technique sur les projets de contrats soumis au visa du CARPA ;
- Assurer, pour le compte du CARPA, le suivi de l'exécution des contrats ;
- Participer, aux côtés des autres experts du CARPA, à la formation des acteurs publics sur les questions liées aux Partenariats Public-Privé (PPP) ;
- assurer toute mission à lui confiée par le Président de l'institution et le Coordonnateur du Secrétariat Technique

2. QUALIFICATIONS REQUISES

2.1. Formation

- Etre âgé (e) de 50 ans au maximum au 1^{er} janvier 2022



- Etre titulaire d'un diplôme d'Ingénieur de Conception (Bac + 5 ans) de Génie Civil
- Etre titulaire des certifications en Partenariat Public-Privé (PPP) délivrées par une institution reconnue

2.2. Expérience professionnelle générale

- Avoir une expérience d'au moins quinze ans dans le Bâtiment et Travaux Publics (BTP)
- Avoir une expérience d'au moins huit ans dans la gouvernance et la structuration des grands projets d'infrastructures
- Avoir au moins dix ans d'expérience générale dans les PPP

2.3. Expérience professionnelle spécifique

- Avoir une expérience d'au moins sept ans dans la structuration des grands projets d'infrastructures en PPP
- Avoir une expérience d'au moins sept ans dans l'évaluation des projets publics à réaliser en PPP
- Avoir une expérience d'au moins sept ans dans les procédures de passation et la négociation des contrats de partenariat
- Avoir une expérience d'au moins cinq ans dans le suivi de l'exécution des contrats de partenariat
- Avoir une expérience d'au moins cinq ans dans la formation des acteurs publics sur les questions liées aux PPP

Il est à noter que les expressions « contrats de partenariat » et « PPP » englobent également les Délégations de Service Public (concessions, affermage, régie intéressée)

3. DUREE DU CONTRAT

L'Expert sera engagé pour une durée de cinq (05) ans, éventuellement renouvelable une seule fois, à compter du 01 janvier 2022

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprendra ;

- Une lettre de motivation du candidat
- Un curriculum vitae détaillé
- Une photocopie de la carte nationale d'identité
- Une attestation du dernier employeur
- Des photocopies légalisées des diplômes universitaires
- Une attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil
- Une attestation de l'institution de formation pour le diplôme le plus élevé
- Des certifications sur les PPP

Le dossier ainsi constitué sera déposé en deux exemplaires dont un original et une copie, dans une enveloppe fermée et scellée au siège du Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de

Partenariat, sis à Yaoundé au quartier Bastos, Boulevard de l'URSS à côté de l'Ambassade de Russie, au plus tard le 21 mai 2021 à 15h30. Cette enveloppe portera uniquement la mention « Appel à Candidatures pour le Recrutement d'un Expert de Génie-Civil »

5. PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION

5.1. Critères éliminatoires

- Non-respect de la date de dépôt du dossier
- Absence de l'attestation de l'inscription au tableau de l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil
- Absence de l'attestation de l'institution de formation pour le diplôme le plus élevé

5.2. Critères d'évaluation

- **Formation (20 pts)**
 - Connaissance de base – diplôme (10 pts)
 - Certifications sur les PPP (10 pts)
- **Expérience professionnelle générale (30 pts)**
 - Expérience professionnelle dans les BTP (10 pts)
 - Expérience professionnelle dans la structuration des grands projets d'infrastructures (10 pts)
 - Expérience générale sur les PPP (10 pts)
- **Expérience professionnelle spécifique (50 pts)**
 - Expérience dans la structuration des grands projets d'infrastructures en PPP (10 pts)
 - Expérience dans l'évaluation des projets publics à réaliser en PPP (10 pts)
 - Expérience dans les procédures de passation et la négociation des contrats de partenariat (10 pts)
 - Expérience dans le suivi de l'exécution des contrats de partenariat (10 pts)
 - Expérience dans la formation des acteurs publics sur les questions liées au PPP (10 pts)

Les trois (03) premiers candidats classés par ordre de mérite seront invités à passer une interview qui portera sur :

1. La maîtrise des langues officielles
2. La connaissance des grands projets d'infrastructures
3. La connaissance des PPP
4. La familiarité avec l'évaluation des grands projets d'infrastructures
5. Les prétentions salariales

Au terme de cette interview, le Candidat le mieux placé sera invité à négocier un Contrat d'expertise pour une durée de cinq (5) ans, éventuellement renouvelable une fois.

